



Tensions Marie-Jeanne/Lise :
L'épisode de trop ?

Alain Cadoré,

Pharmacien retraité

**« Je les remercie de m'avoir
laissé encore en vie... »**

Dézankazaj !

Dépi dimanch dézankazaj-la l'évé, menmsi Cazal mandé respekté kouvèdifé dépi nèvè'd swè jik a katrè'd maten. Ni moun ki jik atajé désizion-tala douvan tribinal. Mé es bef bétjé pa an kann bétjé ?

Ou sé di tout moun bizwen alé lanmè, menmsi tout lanné-a yo pa té ka djè fè ka di'y sof jou pak pou alé manjé matoutou.

Es fok pa kontinié pran pokosion pou viryis-la pa déviré ovantantè ?

Ni an pati moun disipliné ka mété mas, ka lavé lanmen-yo. Mé ni an pati tou, éti zafè disiplin-lan chien yo pa ka djè kay lachas. Yo ka mété mas, mé ich-yo pa ni.

Dan linò atlantik pa koté Wobè, moun Pontaléri konstaté wawet-la pa envité, mé i déviré épi an lodè ki pa ka djè santi bon pies toubannman.

Dan linò karayib, té ni bel fet pou komin Belfontenn éti té ka fété 70

lanné i kasé-lo épi Kaz-Pilot. Sa pasé bouch anba bra pas ankazaj-la ka kontinié. Sé lasimenm prochenn moun ké ni MOZAIK ek loto la CTM ké déviré woulé. Antouléka komin tala sé li ki pli piti Matinik, mé sé li ki ni pli gran lizin kouran ek sel mézon bato. I pa té pé montré bel lisé'y la pas i fèmen toujou. Mé yo ka fè étidjan fè bon manjé la, ek aprann risivré moun dan lotelri.

Anlo moun simié rété bòkay yo an télétravay. Fo pa zot kwè yo ka travay la télé. Sé pa sa pies ! Sé pito rété kay-ou pou travay. Odjis limenm di, ni lontan i ka travay bòkay-li (pa kay vwazin-an) pas misié laritret.

Manmay dézankazaj koumansé, mé lapokochon sé manman Félisité, kidonk pengad ek pa bliyé mété mas zot.

Ban mwen mété ta mwen an bien, asiparé lot jou i té anba nen mwen !

Jid



Bel poverb kréyol :

« Menmsi nen'w pouri ou pa ka raché'y »

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

Un descendant de Prince et de rois africains : « *je soupçonne mes ancêtres d'avoir pratiqué l'esclavage* »

Cet article est d'Oruno D. Lara, dont le titre d'origine est "Crécerelles". Oruno D. Lara y commente et analyse ce que lui suggère la nomination de M. Romuald Fonkua, un intellectuel d'origine camerounaise issu d'une famille de rois et de princes africains au poste de président du comité scientifique de "La fondation pour la mémoire de l'esclavage", fondation dirigée par Mme Dominique TAFFIN, ancienne directrice des Archives de la Martinique.

CRÉCERELLES

Par **ORUNO D. LARA**
CERCAM
Lundi 20 avril 2020

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage créée à Paris (Hôtel de la Marine) en novembre 2019, présidée par Jean-Marc AYRAULT, a pour objectifs avoués :

« Comment mieux prendre en compte dans le récit national l'héritage de quatre siècles de relations entre la France, l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'Océan Indien ? ».

« La Fondation veut aider à la compréhension de l'identité mondiale française issue de quatre siècles de relations entre la France, l'Afrique, l'Amérique, les Caraïbes et l'Océan Indien et ainsi participer à la cohésion nationale en montrant que les outre-mer ont enrichi la culture et comment la résistance à l'oppression et le combat pour l'abolition ont façonné les valeurs de la France ».

La Fondation est dirigée par Dominique TAFFIN, conservatrice générale du patrimoine, ancienne directrice des Archives de la Martinique.

Pour atteindre ces objectifs, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'entoure d'un comité scientifique nommé le 14 février 2020. Une réunion

inaugurale de ce comité scientifique s'est tenue à Paris le 27 février 2020.

« Cette instance consultative de la Fondation comporte 41 membres, français et étrangers, représentant de multiples disciplines (histoire, sciences politiques, archéologie, histoire de l'art, littérature) ».

Le comité scientifique est présidé par Romuald FONKOUA, professeur de littérature francophone, employé depuis 1999 au service des éditions Présence Africaine à Paris. Cet universitaire africain d'origine camerounaise a soutenu à Lille en 1990 une thèse sur « Les écrivains antillais et leurs Antilles ». Comment demander au littéraire africain enfermé dans son milieu de romans, de contes et de théâtre, de reprendre toute sa vision et de la replacer dans une large fresque sous le chapiteau de l'Histoire ?

Dans un entretien avec Boniface MONGO-MBOUSSA, rédacteur en chef de la revue *Africultures*, Romuald FONKOUA, répondant à la question : « Qu'est-ce qui vous a poussé à vous intéresser à la littérature antillaise ? » déclare ceci :

« Je suis issu d'une famille de rois, de princes africains... En fait, je soupçonne mes ancêtres d'avoir pratiqué l'esclavage. Donc je paie ma dette ».

J'avoue avoir été surpris, agréablement surpris de cette réponse. Il est si

rare d'entendre un Africain, universitaire de surcroît, reconnaître spontanément que ses ancêtres ont vraisemblablement été des esclavagistes et ont donc sûrement vendu des captifs africains aux Européens des comptoirs qui les embarquaient - ces captifs - sur les vaisseaux négriers qui appareillaient pour les colonies des Amériques et des Caraïbes.

Ceci dit, revenons au prince, c'est-à-dire au spécialiste de la littérature africaine qui refuse d'étudier sa propre littérature camerounaise, pourtant si riche, et préfère braconner dans le champ littéraire des Caraïbes. Un univers des Caraïbes qu'il ne connaît pas car il navigue encore dans les « Antilles » à voiles et à la lampe à huile.

Dans cet entretien, Romuald FONKOUA ne cache pas les difficultés rencontrées, en particulier nous dit-il, « en reconstituant l'histoire, on s'est aperçu que les écrivains antillais entretenaient avec leur espace natal des rapports très complexes, sans doute liés au poids d'une notion qui n'a pas toujours été prise en compte dans les analyses littéraires : l'assimilation ».

Une assimilation que l'impétrant africain perçoit ainsi : « A chaque fois que l'on prononce le mot assimilation, s'y agrègent tout de suite les notions esclaves, colonisation, domination, indé-

**« Je suis issu d'une famille de rois, de princes africains...
En fait, je soupçonne mes ancêtres d'avoir pratiqué l'esclavage.
Donc je paie ma dette ».**

pendance, ou bien les rapports centre/périphérie ».

Cette perspective conceptuelle l'incite à constater que « aux Antilles françaises, l'assimilation n'est pas seulement un phénomène d'ordre politique : elle relève aussi du domaine culturel... ».

Qu'entend-il par reconstituer l'histoire ? Qui reconstitue ? Comment l'histoire est-elle reconstituée ? Que représente cette reconstitution ?

Romuald FONKOUA pense que l'assimilation est un phénomène politique ou culturel. Il n'imagine pas qu'il y ait une perspective historique. Au vrai, l'Histoire n'est jamais prise en compte, sauf quand il affirme « en reconstituant l'histoire », ce qu'il n'explique pas clairement. Qu'entend-il par reconstituer l'histoire ? Qui reconstitue ? Comment l'histoire est-elle reconstituée ? Que représente cette reconstitution ?

Bref, le littéraire se déplace dans un milieu qui lui est propre et qui échappe aux historiens de métier. Nous ne parlons pas le même langage. Nous ne percevons pas la même réalité. La vision du littéraire n'est pas celle de l'historien. Précisons que ce dernier, l'historien de métier, qui résout ses équations dans son espace, ce continent découvert par Karl MARX au XIXe siècle, a pris grand soin de connaître, d'apprendre la littérature de son sujet. Ici, l'espace des Caraïbes ne se dissocie pas de sa riche littérature.

Que demande-t-on aux experts ainsi réunis sous la bannière de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ?

Comment peut-on aligner et comparer Aimé CÉSAIRE, Édouard GLISSANT et Daniel MAXIMIN ?

Impossible évidemment d'exiger d'un littéraire africain de passer par l'histoire, donc de devenir historien, avant de chercher à étudier et à comprendre la littérature dite « antillaise » ainsi que les « Antilles ». Comment définir ces « Antilles » ? Et que signifie « les écrivains antillais » ? Faut-il retenir dans cette sphère « antillaise » tous les auteurs des îles de l'arc oriental des Caraïbes ? Ou bien faudrait-il circonscrire les colonies françaises, en englobant ou pas Saint-Domingue ? S'il n'était pas prisonnier d'une historiographie coloniale française qu'on appelle communément la Vulgate, érigée par l'administration et les colons békés, sans doute aurait-il analysé de manière critique les concepts d'« Antilles » et d'« écrivains antillais »...

Romuald FONKOUA termine son entretien en citant trois écrivains de ces Antilles qu'il a étudiées, selon nous dit-il, une modalité proprement « territorialiste » qui court de CÉSAIRE ... à GLISSANT, et « une modalité plus saine,... plus détachée de la terre... c'est Daniel MAXIMIN ». Comment peut-on aligner et comparer Aimé CÉSAIRE, Édouard GLISSANT et Daniel MAXIMIN ?

Que signifie « une modalité plus saine » ?

Est-on dans l'univers des frères GRIMM ou dans la galaxie du réel aux Caraïbes ?

Marc CÉSAIRE, en mars 2014, dans sa préface au second volume (1935-1956) des Écrits Politiques d'Aimé CÉSAIRE, l'avait déjà tancé en ces termes...

Aimé CÉSAIRE est un personnage aux dimensions multiples d'une telle variété, qui peut être critiqué certes, mais qui ne souffre aucune comparaison. Combien de fois faut-il le dire et le redire. Dommage que Romuald FONKOUA, qui s'affiche biographe et spécialiste du maître, ne le sache pas et ne paraisse

pas en mesure de l'apprendre. Mon ami Édouard DELÉPINE, auteur de l'ouvrage *Nous sommes des nains sur les épaules d'un géant, Aimé CÉSAIRE* (K Éditions, Fort-de-France, 2015) devrait le rappeler à l'ordre et lui apprendre les rudiments, les fondamentaux de CÉSAIRE que nous connaissons tous et qui métamorphosent la Martinique, l'île aux revenants !

Marc CÉSAIRE, en mars 2014, dans sa préface au second volume (1935-1956) des *Écrits Politiques d'Aimé CÉSAIRE*, l'avait déjà tancé en ces termes: « ou pire, le fourvoiement d'un biographe (Romuald FONKOUA, Aimé Césaire, Perrin, 2010) qui, manquant complètement la part prise par CÉSAIRE dans la construction du sentiment national martiniquais, publie sans ciller que le Parti communiste martiniquais se prononce dès l'année 1957 en faveur de l'indépendance de la Martinique et fonde sur cette bourde... son appréciation de la stratégie comme de la tactique développées par le mouvement césairiste émergent... ».

Romuald FONKOUA emploie un vocabulaire non scientifique que je ne comprends pas et qui m'oblige à interpréter sans aucune précision ce qu'il développe dans une thèse présentée en 1990 à l'université de Lille, sous la direction de Bernard MOURALIS.

Heureux ces littéraires qui peuvent ainsi s'affranchir de l'Histoire !

Heureux ces enseignants qui, le nez dans leurs textes de littérature francophone, peuvent sauter à pieds joints de CÉSAIRE à GLISSANT puis à MAXIMIN, sans jamais s'interroger sur le contexte historique qui les enveloppe et les porte sur la lice des combats en cours.

N'est-ce pas Aimé CÉSAIRE qui terminait son discours « Culture & Colonisation » au Premier Congrès des Écrivains et Artistes Noirs le 20 septembre 1956, à Paris, en invitant les peuples noirs à occuper leur place dans le monde :

« Nous sommes là pour dire et pour réclamer ; donnez la parole aux peuples.

Laissez entrer les peuples noirs sur la grande scène de l'histoire ».

Romuald FONKOUA expose les deux sens que sous-entend, selon lui, l'entrée des peuples noirs sur la grande scène de l'histoire.

Dans un Film-documentaire de 0h 52 minutes réalisé en 2017, de Guy DESLAURIERS, scénario de Patrick CHAMOISEAU, intitulé « CÉSAIRE contre ARAGON », nous retrouvons Romuald FONKOUA. Il donne son avis sur la fin de cette communication de CÉSAIRE au Congrès de 1956. Il la cite pour expliquer le comportement de CÉSAIRE, signataire de la lettre à Maurice THOREZ le 24 octobre 1956. L'occasion pour le Camerounais de naissance de faire étalage de ses connaissances de l'histoire « antillaise », « reconstituée »

sans nulle doute par lui-même. Romuald FONKOUA expose les deux sens que sous-entend, selon lui, l'entrée des peuples noirs sur la grande scène de l'histoire.

« L'expression peut être entendue aujourd'hui dans deux sens, nous dit-il dans le documentaire : 1- au sens politique, c'était plaider pour l'autonomie de ceux-ci (les peuples noirs) qu'ils soient d'origine antillaise, comme en Martinique et en Guadeloupe, où l'autonomie avait déjà eu lieu quelques années plus tôt ; ou bien qu'ils viennent d'Afrique où pointait à l'horizon la question de l'indépendance, comme on le verra avec le Ghana en 1957 et la Guinée en 1958.

2- Mais c'est aussi une formule qui permet de défendre l'autonomie qui est l'autonomie littéraire des peuples noirs, comme l'a montré le débat qui a opposé Aimé CÉSAIRE à ARAGON... position que contestait CÉSAIRE qui militait lui, pour l'autonomie du poète, pour l'autonomie du peuple, pour l'autonomie de création, pour l'autonomie de la langue à travers la défense du vers libre ».

Ainsi pour Romuald FONKOUA, président du comité d'experts de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, quelques années auparavant - avant 1956 - les Antillais avaient « déjà bénéficié de l'autonomie ». Est-ce une manière bien personnelle de restituer l'histoire ?

Le littérateur africain a voulu évoquer, je suppose, la loi du 19 mars 1946.

J'espère que quelques experts qualifiés pourront lui expliquer cette fameuse loi qui, contrairement à ce qu'il croit, ne concerne pas l'autonomie des colonies insulaires, mais le prolongement de la colonisation et leur enfermement dans l'espace exigu de l'hexagone français.

La lettre de CÉSAIRE est analysée comme un texte littéraire par l'enseignant africain. Il aurait fallu par exemple, pour mieux comprendre la lettre de CÉSAIRE, analyser les différentes étapes qui progressent au cours de cette année 1956. Ce que nous pouvons résumer imparfaitement certes, trop rapidement, de la manière suivante.

On commencerait par mentionner l'ouverture, le 14 février 1956, du XXe Congrès du P.C.U.S. (Parti Communiste de l'Union Soviétique). Évoquer les grandes manœuvres de Maurice THOREZ à Moscou contre KHROUCHTCHEV avec son article publié dans la Pravda, le matin même de l'ouverture du Congrès. Le choc du « Rapport secret » prononcé à la séance de minuit, à huit clos. KHROUCHTCHEV prononça son rapport réquisitoire contre les crimes de Staline pendant quatre heures qui sont entrées dans l'Histoire pour devenir le XXe Congrès. Le choc avait été terrible. Le matin suivant, 25 février, vers les onze heures, « Maurice THOREZ reçut, par porteur spécial, une copie du document. Le messenger soviétique faisait savoir en même temps que le texte en question devait être regardé comme confidentiel et réservé à l'usage exclusif des seuls dirigeants et délégués des partis frères : il était demandé de ne prendre aucune

note et précisé que le rapport devait être rendu aux dirigeants soviétiques quelques heures plus tard » (Philippe ROBRIEUX, Histoire intérieure du parti communiste).

Maurice THOREZ regagna Paris par train dans la matinée du 8 mars. Il retrouva sa compagne Jeannette VERMEERSCH et ils se livrèrent à une interminable discussion. Ils décidèrent alors que le Parti devait ignorer les crimes de STALINE. A la table familiale Jean, leur fils aîné, âgé de vingt ans, leur lança « Nous sommes tous des assassins ! ». Jeune communiste, Jean THOREZ, étudiant en russe, servait parfois d'interprète lors des rencontres KHROUCHTCHEV-THOREZ. Cette incapacité à pouvoir convaincre son propre fils renforça THOREZ dans sa décision de cacher la vérité. Dès lors, il faut suivre les choix du secrétaire général, la réunion du Comité central consacrée au XXe Congrès, le 22 mars. Porté absent à cette réunion, c'est Jacques DUCLOS, du haut de son 1,49 m (une taille qu'il voulait cacher aux militants du Parti) qui présenta le rapport. THOREZ se rendit en Italie, à Florence où il rencontra TOGLIATTI, le secrétaire général du Parti communiste italien, le dimanche de Pâques. Ce dernier, placé dans la même situation, n'informa pas pour sa part la délégation italienne et attendit son retour à Rome pour prévenir ses principaux collaborateurs. Le secrétaire général du P.C.F. était venu à la rencontre de son homologue italien, avec l'idée de trouver un appui : l'espoir de le gagner à la lutte contre KHROUCHTCHEV aux côtés de la vieille garde stalinienne du Presidium. Or TOGLIATTI manifesta un choix en sens contraire. Ce fut la rupture THOREZ-TOGLIATTI.

Un état d'esprit inquiétant se développa dans l'appareil du Parti. La contestation s'instaura au sein de l'appareil. L'existence du rapport secret révélée par

« cette fameuse loi (ndlr: du 19 mars 1946) qui, contrairement à ce qu'il croit, ne concerne pas l'autonomie des colonies insulaires, mais le prolongement de la colonisation et leur enfermement dans l'espace exigu de l'hexagone français. ».

le département d'État le 4 juin, le journal Le Monde publia le rapport secret le 6 juin. La fronde s'intensifia dans le Parti : militants et responsables se rencontraient et chuchotaient que STALINE avait fait tuer 500.000 communistes. Maurice THOREZ réagit le 18 juin et décida de dépêcher une mission à Moscou pour rencontrer KHROUCHTCHEV et lui dire qu'il plaçait le Parti français « dans une situation intenable ». La victoire de THOREZ était totale au XIVe Congrès stalinien qui se tint au Havre du 18 au 21 juillet 1956, sur la base des critères du Secrétaire général.

Maurice THOREZ passa ses vacances au bord de la mer Noire et à la rentrée, « les événements et la pression de la base du Parti, plus particulièrement le développement des affaires polonaise et hongroise, allaient contraindre THOREZ à faire ce qui devait être sa dernière et sa plus importante concession sur le plan de la théorie du Parti ». Dans France-Nouvelle du 13 octobre 1956, on trouve en effet le texte d'un discours du secrétaire général du Parti aux professeurs de l'École centrale du Parti.

**Le scénario
du film-documentaire
n'a pas été rédigé par un
historien et le résultat final,
la réalisation
se ressent d'une telle
absence.**

La lettre d'Aimé CÉSAIRE à Maurice THOREZ est du 24 octobre. Le scénario du film-documentaire n'a pas été rédigé par un historien et le résultat final, la réalisation se ressent d'une telle absence. L'occasion de déplorer la prépondérance dans nos îles de ces écrivains à l'imagination fertile qui produisent tant de livres cachets pour fuir la réalité politique et jouer sur la plage, sans complexe, des délices de l'assimilation.

Disons-le une fois pour toutes, Romuald FONKOUA n'est pas historien. C'est un spécialiste de la littérature dite francophone donc une littérature africaine. Il ne semble d'ailleurs pas connaître la littérature des Caraïbes. Il n'a semble-t-il qu'une connaissance assez superficielle des îles de l'archipel oriental. Quant à ce qu'il nomme histoire

« antillaise », c'est, n'en doutons pas, un fatras de croyances empruntées à la Vulgate ou à son imagination. Où a-t-il donc pris l'information selon laquelle la Martinique et la Guadeloupe seraient des territoires autonomes depuis quelques années, avant 1956 ? Sinon dans son imaginaire d'écrivain africain sollicité par sa formation intellectuelle littéraire. Comment peut-on soutenir une thèse de doctorat avec de telles ignorances me direz-vous ? C'est un autre problème qui concerne le directeur de thèse et le jury choisi par les autorités universitaires pour juger de la valeur des travaux présentés par l'impétrant en question.

Les interprétations soi-disant historiques du littéraire Fonkoua surprennent négativement dans le Film-documentaire « Césaire contre Aragon » (2017) que j'apprécie pour la richesse de ses illustrations sociales et la réelle beauté de sa réalisation.

Le problème qui m'intéresse est de savoir comment, pourquoi aucun historien n'apparaît dans l'encadrement de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage ?

Comment expliquer une telle absence à ce niveau de la construction d'un tel organisme d'État, reconnu d'utilité publique ?

Peut-on imaginer un tel rassemblement visant à constituer une Fondation analogue sous la coupole de la Shoah, sans la contribution du lot d'historiens connus depuis des lustres qui travaillent à la reconnaissance de la mémoire juive ?

La réponse, on la connaît : pas d'historiens dans l'encadrement, c'est verrouiller les investigations : pas de développement de l'Histoire à redouter ! Des experts rassemblés sur le papier, autour d'un aréopage de personnalités politiques pressées de se doter de fonds et de se mettre à pérorer, à voyager, à se montrer aux fenestrons, à se congratuler et à s'échanger des breloques.

Par ailleurs, comment justifier que les organisateurs aient choisi comme président du comité scientifique, un tel enseignant ? Un prince, fils de roi africain, spécialiste de la littérature francophone d'Afrique, ignorant l'Histoire des Caraïbes, placé à la tête d'un groupe

d'experts scientifiques ?

La littérature française diffère comme on le sait de la littérature francophone. C'est ce que soulignent des spécialistes Africains s'exprimant sur cette question dans un documentaire du 12 mars 2019 sur les réseaux sociaux. Il ne peut y avoir de littérature africaine que d'expression africaine. Tous ces universitaires africains qui revendiquent la littérature francophone et qui ne parlent qu'en français, et ne s'expriment pas en langues africaines sont qualifiés de « nègres acculturés perdus pour l'Afrique ». En conclusion, « un Noir Africain qui ne sait pas exprimer son savoir dans des langues africaines est un analphabète ».

Un président Africain littéraire, à la tête d'un groupe d'experts, visant à promouvoir la mémoire de l'esclavage et de la traite négrière, signifie en d'autres termes, pas de président du tout. Cette absence de président rend l'ensemble des chercheurs totalement inefficace. Même si d'autres cerveaux, dans l'ombre, s'évertuent à animer le cercle. Aucun comité d'experts ne peut fonctionner dans de telles conditions.

Reconnaissons toutefois que Romuald FONKOUA a raison de souligner l'importance de l'assimilation qui doit être prise en compte dans la « problématique » qu'il envisage pour ses travaux universitaires. Au moins, un tel président ne se fait aucune illusion sur les membres de son groupe, ces experts tapineurs qu'il doit diriger pour façonner des valeurs bien françaises. Certains de ces chercheurs qui ont accepté de travailler de concert au sein de la Fondation sont des individus colonisés. Dans l'ensemble des experts distingués par l'État français pour tracter cette Fondation pour la mémoire de l'esclavage, soyons certains en effet que les organisateurs ont soigneusement veillé à sélectionner des hommes et des femmes fidèles à l'orientation politique du courant assimilationniste qui irrigue et traverse de part en part ce projet de déprédation de l'Histoire.

ORUNO D. LARA
(Intertitres de Antilla)



Alain Cadoré

Pharmacien retraité

« *Je les remercie de m'avoir
laissé encore en vie... »*

En Martinique comme ailleurs, la crise sanitaire inhérente au *Covid-19* aura jeté une lumière, plus que bienvenue et nécessaire, sur le travail admirable réalisé par l'ensemble de la chaîne hospitalière. Parmi les nombreux

convaincus de cette efficacité professionnelle se trouve Alain Cadoré, célèbre pharmacien retraité - connu notamment pour son franc-parler - qui a tenu à rendre un hommage public à ces personnels de santé. Pourquoi cette volonté ? Que s'est-il passé ? Alain Cadoré nous a reçus à son domicile, où il se rétablit progressivement...

Un témoignage important, entre sourires et émotion palpable.

Antilla : Que s'est-il passé dans la nuit du 04 au 05 mai derniers ?

Alain Cadoré : Il y a quelques temps j'ai eu un problème à une jambe, et la personne qui m'a pris en charge s'est trompée dans son diagnostic : en fait je faisais une **phlébite** (dans les grandes lignes, c'est la présence d'un caillot sanguin dans une veine, NDR). Et quelques jours après, le lundi 04 mai au soir, alors que j'étais en train de regarder la télévision j'ai ressenti une douleur que j'ai trouvée bizarre : il y a plus de 30 ans que je suis cardiaque donc je me connais, je 'sens' mon corps. Et après être allé me coucher ce soir-là, impossible de dormir.

Personnels dévoués (DR)





Aux Urgences (DR)

Finally, at 1 o'clock in the morning I called my son to tell him 'I have a problem, come quickly'. As I was so stressed, I wanted to call *SOS Médecins* but I got the wrong number, and I woke up a friend (*rires*). Finally my son called the 15; the regulator then asked me questions, and in response he told me 'sir, you don't move, we will come to get you'.

And in less than **10 minutes**, the firefighters were at my door. Besides, I was wearing my pajamas, not even a nightgown (*rires*). I was then taken to the *Urgences*, and there things went exceptionally bizarre...

« D'ailleurs je me pose la question jusqu'à présent :

comment font-ils pour résister avec tout ce qu'ils font ? »

« Bizarre » ? C'est-à-dire ?

There I was received by two young women, who had already received me following a cardiac decompensation that I had experienced after the death of my wife... I then noticed this, and when I talk about it I still have the 'chicken skin'...



Dans le pôle médical des *Urgences*, il n'y avait pas un seul *box* qui était vide : il y avait des brancards dans tous les couloirs. Je suis resté dans ce pôle des *Urgences* de 4 heures du matin, le 05 mai, à 19 heures. Et durant ces 17 heures je n'ai pas compris à quel moment tous ces jeunes hommes et jeunes femmes - ces médecins, internes, infirmiers et infirmières, aides-soignants etc. - se **reposent**. D'ailleurs je me pose la question jusqu'à présent : comment font-ils pour résister avec tout ce qu'ils font ? Les personnels des *Urgences* avaient regardé mon dossier, fait ce qu'il y avait à faire, et je me souviens qu'une jeune femme médecin me surveillait dans mon comportement, parce qu'elle savait que j'étais un patient à risque(s). Dans la salle où ces personnels se trouvaient il y avait un grand tableau, sur lequel des noms apparaissaient avec des informations sur les malades concerné.e.s.

Durant tout mon "séjour" à ces *Urgences*, j'ai ainsi vu des personnels ne pas arrêter de bouger pour s'occuper des malades : ces gens-là ne chôment vraiment pas.

« J'ai reçu une leçon de résistance et d'«accrochage» à la vie... »

Et que s'est-il passé après ?

Je devais être envoyé en 'cardiologie' mais il n'y avait plus de place, donc on m'a envoyé en 'médecine interne'. Et là j'ai vécu quelque chose d'extraordinaire : un autre patient partageait ma chambre, et j'ai découvert un individu exceptionnel. Ce

monsieur a eu un cancer qui a été mal opéré, ce qui a créé chez lui un désordre biologique total. Par exemple, un jour sa main droite a de la force, et un autre jour c'est la main

gauche : tout son organisme est déréglé. Mais j'ai vu ce monsieur s'accrocher à la vie de façon **merveilleuse** (*sourire ému*). Ce monsieur m'a donné une **leçon**, en ce sens qu'il ne s'est jamais plaint de sa situation. Par exemple il arrivait à se lever, alors qu'un corset le maintenait... Et il ne s'est jamais plaint. J'ai passé trois jours avec ce monsieur, et j'ai reçu une leçon de résistance et d'«accrochage» à la vie. Ce monsieur se prénomme Henri, et est soutenu par son fils, Steve, de façon merveilleuse. Ce monsieur ne s'est jamais plaint de quoi que ce soit : quand vous vivez ça, ça donne à réfléchir... Et dans ce service également, ce sont de jeunes femmes et jeunes hommes d'un grand **engagement**. Pendant ces quatre jours passés à 'la Meynard' (CHU *Pierre Zobda-Quitman*, ndr) j'ai donc rencontré des personnes et vu des attitudes merveilleuses. J'ai d'ailleurs retrouvé un jeune homme que je connaissais, Lucien, qui est devenu aide-soignant et qui a une telle bonne humeur, qu'il rassure les malades qui arrivent (*sourire*). Par conséquent les martiniquais qui critiquent ces personnels, n'ont pas vécu, de l'intérieur, ce qui se passe.

A vous écouter vous avez rencontré et croisé beaucoup de jeunes, non ?

Oui, c'est important et rassurant. Et comme je suis formateur*, ça me fait plaisir de voir que nous avons des jeunes qui font un travail de qualité.

« Respectons toute cette chaîne médicale, et arrêtons de dire tout et n'importe quoi... »

Avez-vous un message à adresser à tous ces personnels que vous avez vus travailler, et avec lesquels vous avez échangé

durant votre séjour au CHU ?

Nous avons des tas de personnels qualifiés, de haut vol, mais qui travaillent dans des conditions invraisemblables. Et je déplore que les autorités se contentent de coups de pinceaux, cachant l'essentiel de la dégradation de 'la Meynard'. Je ne saurais assez insister sur le fait qu'il faut que les martiniquais se rendent compte que nous avons des gens de haut niveau dans tous les domaines : toute cette **chaîne de soignants**, qui travaillent dans des conditions intolérables... On ne peut pas laisser des gens de qualité et tout le corps médical, travailler dans ces conditions. Dans ma chambre j'avais une table de chevet et une autre pour manger, qui étaient invraisemblables... Et quant à ces images qui tournent sur les réseaux sociaux, c'est encore pire*... Donc respectons toute cette chaîne médicale, et arrêtons de dire tout et n'importe quoi sans contrôler ce qu'on dit. Et surtout quand il est question des *Urgences* où les gens travaillent de manière **extraordinaire**. Je les remercie à nouveau de m'avoir laissé encore en vie. Je ne compte pas remonter au Ciel (*sourire*), j'y suis déjà monté deux fois et on m'a rejeté, parce qu'on estime peut-être que j'allais foutre le b..... là-haut (*rires*). Heureusement que ces personnes des *Urgences* m'ont ramené vivement au niveau de la terre qui est la nôtre (*sourire*).

**Propos recueillis par
Mike Irasque**

*Alain Cadoré a dirigé le centre d'enseignement supérieur MMPP (Médecine Mathématiques Pharmacie Paramédical).

*Une vidéo dans laquelle un homme, qui dit être hospitalisé pour une embolie pulmonaire présente une chambre (qu'il indique être la sienne) dont les équipements - et l'état général - sont absolument indignes. (MI)



Tensions Marie-Jeanne/Lise : L'épisode de trop ?

Retour sur la récente - et nouvelle - séquence tendue entre Alfred Marie-Jeanne et Claude Lise, lors de la séance plénière de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) du 05 mai dernier. Jusqu'où cette escalade s'arrêtera-t-elle ? Rappels des arguments déclinés ce jour-là, par les uns et les autres.

« On a choisi un lanbi pour un drapeau*, mais c'est pas mon cas. Faut pas me demander de rester là, de recevoir des **coups** et de ne pas en donner. Si *on* me cherche *on* me trouvera, y compris en **justice** » : tel fut donc l'avertissement-choc lancé par Claude Lise, au second jour de cette plénière (le 06 mai). Le président de l'Assemblée de la CTM poursuivit : « Maintenant, si *on* veut jouer l'intérêt général et les relations normales, moi je suis prêt. Mais j'ai tenu à dire publiquement, devant l'opinion publique martiniquaise, que **ça suffit**. Et que je ne me

laisserai pas insulter, je ne laisserai pas jeter une ombre sur ma pratique. Tout le monde sait que pendant une vingtaine d'années j'ai dirigé une grosse collectivité ('feu' le Conseil général, ndr) : personne ne m'a jamais attaqué sur une quelconque irrégularité. » De très fermes affirmations, relatives à la déclaration (la veille en ouverture de séance) du président du Conseil exécutif de la CTM, **Alfred Marie-Jeanne** ; ce dernier ayant tenu, en dernier point de son allocution liminaire, à faire entendre à l'auditoire de cette visioconférence – Préfet inclus – ce qu'il présenta comme sa grande surprise. Réécoutons les propos d'AMJ : « Je ne saurai terminer sans **vous** faire part de

mon étonnement, et je pèse mes mots, pour la manière dont la plénière a été **ordonnée** aujourd'hui. Il est des règles avec lesquelles il ne faut pas transiger. Je sais bien que certains auraient souhaité **toutes les limitations possibles** à l'expression du Conseil exécutif, mais la loi du 27 juillet 2011 (portant création de la CTM, ndr) en son article L.7225-3, a organisé les choses autrement. Il ne s'agit nullement de prééminence, mais de principes. Ne pas les respecter, surtout dans un tel contexte, ne relève nullement de l'exceptionnel, mais augure de **dérives inacceptables**. N'ajoutons pas de la confusion dans la détresse et la crise. »



« La dérive qu'il faut craindre c'est cette dérive autoritaire »

Des accusations (frontales) qui déclenchèrent la réaction immédiate, et cinglante, de Claude Lise. « Si le président du Conseil exécutif estime qu'il y a violation de la loi », débuta le président de l'Assemblée, « je lui propose d'attaquer les conditions d'organisation de cette plénière devant les **tribunaux administratifs** (...) Ce sera l'occasion pour moi d'énumérer tous les manquements à la légalité qui ont cours dans le fonctionnement de la CTM. » L'avertissement est clair. Et de lancer peu après : « Je trouve **choquant** qu'à l'ouverture d'une séance, pour laquelle j'ai demandé que nous nous rassemblions dans l'intérêt des martiniquais, on fasse de la **susceptibilité** pour des problèmes de

pouvoir(s), tout simplement parce que, pour la première fois, trois commissions de l'Assemblée ont désiré s'exprimer* dans une circonstance extrêmement grave pour la Martinique. Je trouve que le danger, la 'dérive' qu'il faut craindre c'est cette dérive **autoritaire**, extrêmement dangereuse pour la suite des événements. Il est normal qu'une assemblée, où figurent les élu.e.s du peuple (...) puisse contrôler l'exécutif - c'est le rôle de cette Assemblée ! - et prendre des **initiatives** quand il le faut. » Un vigoureux rappel, qui allait être le premier d'une série.

« Désormais je vais faire une application stricte des textes, moi aussi »

Nous l'avons évoqué, au second jour de cette plénière Claude Lise revint sur le moment de tension de la veille, en se penchant notamment sur une autre composante de la 'Loi du 27 juillet 2011' : son article L.7222-10. « Cet article dit que 'l'Assemblée de Martinique est également réunie à la demande : 1°) du Conseil exécutif », débuta l'orateur, « 2°) ou du tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé (...) ». Claude Lise rebondit opportunément : « Autrement dit, à n'importe quel moment de l'année **17 élu.e.s** de cette Assemblée (le tiers en question, ndr) peuvent demander, sur un ordre du jour qui est celui qu'ils proposent, une réunion (...). Donc c'est **prévu** par le texte (la Loi du 27-07-2011, ndr). » Et le président de l'Assemblée d'annoncer, ou de prévenir : « Maintenant on sera dans l'application **pointilliste**, puisqu'il y a des exécutés des textes **français** qui veulent leur application littéraliste. Donc je veux dire publiquement que désormais je ferai une application stricte des textes, moi aussi. » Evoquant





alors la « procédure d'urgence » dans l'examen de certains dossiers, Claude Lise poursuivit : « Il y a un article qui dit que le président du Conseil exécutif (PCE) peut me demander l'urgence. Et dans ce cas-là il doit m'envoyer les dossiers trois jours francs avant. Mais il est dit que 'le président de l'assemblée rend compte dès l'ouverture de la séance de l'assemblée (...) qui se prononce sur l'urgence et peut décider le **renvoi** de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance **ultérieure**' (article L. 7222-21, ndr). »

« Si désormais les problèmes se règlent comme ça, devant le représentant de l'Etat... »

Evidemment Claude Lise rebondit de nouveau : « Cela veut dire que lorsque des élus se réunissent en Assemblée (...) ils peuvent donc estimer qu'ils **refusent** d'examiner ces points-là en urgence, et qu'ils renvoient à une réunion ultérieure. » Des indications, ou rappels, que le président de l'Assemblée justifia ainsi : « Ce que je fais habi-

tuellement, c'est-à-dire accepter qu'on m'envoie des rapports au **dernier** moment – quelquefois la veille, et ça a été encore le cas cette fois – parce que je ne suis pas dans l'interprétation pointilliste, et que je ne viens pas en plénière dire que 'l'exécutif m'a envoyé un dossier hors-délai.' Je soumetts à l'Assemblée, et s'il y a un problème je considère qu'on peut s'appeler entre présidents pour se mettre d'accord. Mais si désormais les problèmes se règlent comme ça, devant le représentant de l'Etat - et peut-être demain devant des juges - il faudra un respect, strict, de toutes les dispositions. Ce qui veut dire que je soulèverai maintenant des points de Droit – et j'en ai toute une série (...) – et personne ne pourra me le reprocher parce que j'ai été publiquement mis en cause, d'une manière inepte hier, devant toute l'opinion, comme si je transgressais les lois de la République française. (...) Que désormais chacun prenne ses **responsabilités**. Je prends les miennes et je peux vous dire qu'un dossier en **contentieux** est d'ores et déjà ouvert de mon côté. » Ambiance...

« Nous ne pouvons pas accepter ça, donc il faut que ce soit entendu »

Voulant prendre la parole suite à ces déclarations de Claude Lise, le conseiller territorial **Yan Monplaisir** affirma (ou reconnut ?) que « tout a été fait pour entretenir cette idée que la **CTM** n'a qu'un président. Et puis un **sous-président**. » Et de reprocher (« très amicalement ») au dirigeant de l'Assemblée de ne pas avoir eu « une affirmation un peu plus forte, plus tôt ». Yan Monplaisir poursuit, cette-fois dans le registre d'un *mea culpa* collectif (et flou). « *Nous* avons laissé **prosperer** cette manière de faire », indiqua le conseiller territorial en effet, « et à un point tel que quelquefois il nous est arrivé de réaffirmer la mission, le rôle et les prérogatives de notre Assemblée. Mais sans doute que *nous* avons laissé **s'installer** une manière de faire, qui a laissé à penser qu'il y avait un président dans la CTM. » Et le conseiller territorial, s'adressant à Claude Lise, de donner - à l'écouter - des exemples : « Le fait que toi le président, tu n'aies pas la maîtrise budgétaire du **budget** de l'Assemblée, me paraît **inacceptable**. » Ou encore, plus avant dans son propos : « Il n'est pas question que l'Assemblée abandonne son **droit** de se saisir de certaines questions. (...) Pour ce qui est de **dicter**, à notre Assemblée, son mode de fonctionnement, les questions qu'elle doit examiner, la manière et **l'ordre** dans lequel elle doit les exécuter, je pense que là-dessus nous serons unanimes, derrière le président de l'Assemblée, pour ne pas accepter ça. Nous ne pouvons pas accepter ça, donc il faut que ce soit entendu. » Question : Yan Monplaisir maintiendra-t-il, notamment en plénière et en présence d'Alfred Marie-Jeanne, ce type de vibrante protestation ?

« On est allés de renoncement en renoncement, pour ne pas faire d'histoires »

Des propos qui, sans surprise, ne manquèrent pas faire réagir le président de l'Assemblée, et singulièrement certaines affirmations du

conseiller territorial. « Tu as dit que j'aurais laissé peut-être faire », déclara Claude Lise à l'attention de Yan Monplaisir, « ce n'est pas vrai. Tu es bien placé pour savoir que pendant des mois j'ai posé ce problème-là en **interne**, et en jouant le jeu de la solidarité (...) Et quand tu dis "unanimes derrière le président", ce n'est pas vrai. S'il y avait eu unanimité derrière moi depuis le début, les choses auraient été faites autrement. Mais on est allés de renoncement en renoncement, pour ne pas faire d'histoires. Donc je n'ai pas voulu faire d'histoires. » Et le propos de Claude Lise de « dessiner » le visage d'Alfred Marie-Jeanne : « Mais quand tu as face à toi quelqu'un qui, au lieu de te dire 'merci de ne pas faire d'histoires' saisit la première occasion pour publiquement - et ce n'est pas la première fois - te mettre en cause comme si tu faisais n'importe quoi... » La rupture entre les deux présidents semble s'être conséquemment creusée.

« Il y a des gens qui cherchent à mettre de l'huile sur le feu »

Et Claude Lise, concluant son propos, de faire allusion à d'autres personnes, aux visages bien moins identifiables (en tout cas pour l'auteur de ces lignes) que celui du président du *Conseil exécutif*. « J'espère que ceux qui, dès qu'on essaie d'attirer l'attention sur un problème montent au créneau comme s'il y avait à défendre une sorte de *lider maximo* dont on ne peut rien dire », débuta le président de l'Assemblée, « j'espère qu'ils vont se calmer, parce que si certains interviennent pour en rajouter, à ce moment-là on ne sera pas dans la désescalade. Moi je suis prêt à la désescalade,

dans l'intérêt de la Martinique, mais je dis 'attention' aux **conseillers**. Parce que je ne suis pas sûr que le président de l'exécutif ait lu un papier qu'il avait concocté comme ça. » Un Alfred Marie-Jeanne sous influence ? Cela semble bien difficile à croire, tant l'homme génère cette image (d'ailleurs construite par ses soins réguliers) d'inflexibilité à la mâchoire serrée. Néanmoins Claude Lise de préciser : « Je pense qu'il y a des gens qui cherchent à mettre de l'huile sur le feu. Il y a peut-être des gens qui veulent jouer les affidés, les fidèles etc., et qui font énormément de **mal** à celui-là même qu'ils croient aider. » Par « mal » Claude Lise désigne peut-être le risque, pour Alfred Marie-Jeanne, qu'une part possible-ment conséquente de l'opinion publique martiniquaise ne comprenne pas, et désapprouve, une telle virulence dans les accusations, pour une place dans un ordre du jour - et ceci dans une période de grande inquiétude collective quant au Covid-19 et toutes ses incertitudes, « devant » le préfet, etc. A moins qu'il n'y ait d'autres explications à la virulence exprimée par Alfred Marie-Jeanne le 05 mai dernier ?

Et Claude Lise de lancer alors ce nouvel (et dernier ?) avertissement :
« Donc je demande à la garde rappro-

chée, qui réagit immédiatement dès qu'il y a le moindre problème, de faire très attention : je suis allé aux **limites** de ce que je peux accepter. Donc toute nouvelle escalade entraînera des réactions qui seront absolument **proportionnées** aux attaques. » Allons-nous vraiment vers la « désescalade » ? A ce stade de tensions et de pawòl déjà lancées, si « détente » il y a, elle sera sans doute bien temporaire. Et les élections de la CTM, toujours annoncées pour l'an prochain, ne contribueront probablement pas (et c'est un euphémisme) au moindre apaisement consensuel...

Mike Irasque

**Une allusion à l'emblème du drapeau de la CTM, validé par Alfred Marie-Jeanne l'an dernier. (MI)*

**Il semble que Claude Lise considère qu'Alfred Marie-Jeanne ait été non seulement contrarié mais vexé par le fait que les « réflexions et propositions » présentées par ces trois commissions de la CTM aient été placées, dans l'ordre du jour, avant les questions présentées par le Conseil exécutif. (MI)*



**== Ajl 00842.1920 ==
SAS TOURISTIMO**

**Société au capital de 1000 euros
Immeuble Universcim Bât central 2
97200 FORT DE FRANCE
877 905 232 RCS Fort De FRANCE**

Par décision de L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 23/04/2020, les associés ont pris acte de la nomination de :

- la société Samayaga représentée par M Rodolphe DESERT en qualité de nouveau président, sis Immeuble Universcim Bât central 2 97200 Fort De France,

- Monsieur Pascal Sainville, demeurant 6 allée des campêches 97228 Sainte Luce, en qualité de Directeur Général, à compter du 23 avril 2020 pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Murielle EUCAR

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort De France.

Ajl 00842.1920

**== Ajl 00852.1920 ==
ARMDAV**

**Société à responsabilité limitée
au capital de 25.000,00 euros**

**Siège social :
Propriété Auguste Vernon
Quartier Massy
97215 RIVIERE SALEE
494 547 300
RCS FORT DE FRANCE**

AVIS D'INSERTION

Aux termes des décisions unanimes des associés, en date du 03 mars 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 12.400,00 euros, pour être ramené de 25.000,00 euros à 12.600,00 euros par rachat et annulation de 124 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25 000 euros). »

Le reste sans changement

Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à la somme de 12.600 (DOUZE MILLE SIX CENTS) euros. Il est divisé en 126 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées en totalité à Monsieur Charles HENRY et réparties comme suit :

- Monsieur Charles HENRY, la totalité des CENT VINGT SIX parts sociales, ci 126 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 126 parts »

Le reste sans changement

Pour avis
La Gérance
Ajl 00852.1920

**== Ajl 00853.1920 ==
AVIS DE RADIATION**

**SARL L.C.E en liquidation
Au capital de 7500.00 EUROS
Siège social : Quartier Rousseau
97212 SAINT JOSEPH**

524478831 RCS FORT DE FRANCE

En date du PV du 31/12/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. CLAUDE LESCOURANT demeurant quartier rousseau 97212 SAINT JOSEPH pour sa gestion et la décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Mention au RCS de FORT DE FRANCE.
Ajl 00853.1920

**== Ajl 00855.1920 ==
JOUCADRINK 2
SASU en liquidation
Capital social fixe : 300 €
266 Route de Redoute
97200 FORT DE FRANCE
SIRET : 83949510800012**

Par décision du 10 mars 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2019.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le siège social est fixé au 266 route de Redoute 97200 FORT DE FRANCE, lieu où la correspondance doit être adressée.

Elle a nommé Mme POLCZYK – GONCALVES Marzena comme liquidateur.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au Greffe du tribunal de commerce de Fort-de-France.

Le Liquidateur
POLCZYK – GONCALVES Marzena
Ajl 00855.1920

**== Ajl 00856.1920 ==
SAS DUVAL OFFICE NOTARIAL
NOTAIRE A FORT DE FRANCE
31 RUE MOREAU DE JONNES**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Anthony DUVAL, notaire à Fort de France, le 12/05/2020, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière. **Dénomination** : SCI LES CLIMATS. **Siège social** : FORT-DE-FRANCE (97200), 10 Bis rue de la Bonne Santé, Rés. Les Bleuets, Appt. 5. **Objet** : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation. **Capital social** : 300 €. **Apports en numéraire** : 300€. **Parts sociales** : 300 parts d'une valeur de 1€ entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés suivant leurs apports respectifs. **Cession des parts sociales** : Agrément préalable à l'unanimité des associés. **Gérance** : M. Hugues CADET et Mme Dominique TABOULOT épouse CADET demeurant ensemble à FORT-DE-FRANCE (97200), 10 Bis rue de la Bonne Santé, Rés. Les Bleuets, Appt. 5.

Immatriculation : RCS de FORT-DE-FRANCE

Pour avis
Le notaire.
Ajl 00856.1920

**== Ajl 00857.1920 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant un acte SSP en date du 01.03.2020, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MADINKAO. **Forme** : EARL. **Siège social** : Quartier Vapeur – 97240 LE FRANCOIS. **Capital** : 7 500 €. **Objet** : Production de cacao et toute sorte de fruits. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : M. PIERRE-DOMINIQUE Antony – Quartier Vapeur - 97240 LE FRANCOIS. **Immatriculation** : au RCS de Fort-de-France.

Ajl 00857.1920

**== Ajl 00858.1920 ==
PÉTITE CECILE
Société Civile Immobilière
Capital de 1 524,49 €
Habitation Petite Cecile
97260 MORNE ROUGE
R.C.S. Fort-de-France
n°401 035 522**

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE
et RADIATION TOTALE**

A l'issue de l'AGE du 26/03/2020, enregistrée SIE de FDF le, elle a été décidée la dissolution et de radier anticipée de la société, à compter du 4/05/2010 rétroactivement, conformément à l'article 4 des statuts.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au Chez M. Mathieu LAROCHE demeurant Petite Cecile – Morne Rouge (97260)

Elle a nommé comme liquidateur Chez M. Mathieu LAROCHE demeurant Habitation Petite Cecile – Morne Rouge (97260), en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TMC de Fort-de-France en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur
Ajl 00858.1920

**== Ajl 00859.1920 ==
AVIS DE DISSOLUTION
SAS GP ATTACK
Au capital de 500.00 EUROS
Siège social : Résidence du square
97232 LE LAMENTIN
844010249 RCS FORT DE FRANCE**

En date du PV du 31/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société

Mme Béatrice PERICHON demeurant quartier ravine acajou 97211 RIVIERE PI-LOTE a été nommé liquidateur. Le siège

de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de FORT DE FRANCE.
Ajl 00859.1920

**== Ajl 00860.1920 ==
AVIS DE RADIATION**

SAS GP ATTACK en liquidation
Au capital de 500.00 EUROS
Siège social :
Résidence du square
97232 LE LAMENTIN
844010249
RCS FORT DE FRANCE

En date du PV du 31/12/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Béatrice PERICHON demeurant quartier ravine acajou 97211 RIVIERE PILOTE pour sa gestion et la décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Mention au RCS de FORT DE FRANCE.
Ajl 00860.1920

**== Ajl 00861.1920 ==
AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2020 il a été constitué **Dénomination sociale:** VIE 2 RÊVES. **Forme :** SAS. **Capital social** de 1.000 euros. **Siège social :** Villa Gommier – rue des Moracées - 97233 Schœlcher. **Avec pour objet :** Hébergement de courte durée - La création, l'acquisition, la location comme bailleur ou preneur, et généralement l'exploitation d'établissements et biens immobiliers permettant toutes activités en relation avec l'objet social ou facilitant sa réalisation. **Pour une durée :** de 99 ans. **Président :** M Paul-Henri, Olivier JOS né le 28/10/1981 à Schœlcher, demeurant Villa Gommier – rue des Moracées 97233 SCHŒLCHER. **Directrice Générale :** Madame Fanny, Jessica PIGEON épouse JOS, née le 14/08/1984 à Fort-de-France, demeurant Villa Gommier – rue des Moracées - 97233 Schœlcher - La société sera immatriculée au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis,
le Président
Ajl 00861.1920

**== Ajl 00862.1920 ==
SCI JOHALO**
Société Civile Immobilière
Quartier Desmarinières
97215 RIVIERE SALEE
Siret : 534 549 027 00017

**ANNONCES LEGALES
DE DISSOLUTION**

L'AGE des associés, en date du 19/03/2020, et tenue au siège, a décidé la dissolution anticipée de la société au 30/04/2020, et sa liquidation amiable. La société, subsistera par les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu de la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège de la SCI. MR Loïc LOUIS-PHILIPPE est nommé li-

quidateur
Le dépôt des actes sera effectué, au greffe du Tribunal de commerce de FORT DE FRANCE.

Le Gérant.
Ajl 00862.1920

== Ajl 00863.1920 ==



**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE
MODIFICATIF**

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Ville de la Trinité
51, Avenue Casimir BRANGLIDOR
97220 La TRINITE CEDEX
Téléphone : 05.96.58.20.12.
Fax : 05.96.58.67.36
www.mairie-latrinite.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Travaux de construction d'une école parasismique, Quartier Beauséjour : Lot N°3 (Charpente métallique – Couverture – Bardage), lot N°3bis (Peinture sur charpente métallique)

MODE DE PASSATION :

Marché passé selon la procédure adaptée (articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

La date limite des offres initialement fixée au vendredi 29 Mai 2020 est repoussée au lundi 8 Juin à 23 h00 (heure du Pouvoir adjudicateur)

Le reste sans changement

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Mardi 12 Mai 2020.
La Trinité, le 12 Mai 2020
Le Maire,
Frédéric BUVAL
Ajl 00863.1920

**== Ajl 00864.1920 ==
AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés de la société MYLBOU, S.C.I au capital de mille (1000) Euros dont le siège social est fixé : 7 bis rue des Lucioles 97200 FORT DE FRANCE et immatriculée au R.C.S de FORT DE FRANCE sous le numéro: 751 252 552, en date du 11/05/2020, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12/05/2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Alain AUDE-NAY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation

sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Fort de France. Le siège de la liquidation est fixé : 102 rue du Saint Esprit 59270 STRAZEELE. Mention sera faite au RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
Ajl 00864.1920

**== Ajl 00865.1920 ==
LE PATRIMOINE**
SCI au capital de 304,90 €
36 Lot Plateau ROY
97233 SCHŒLCHER
RCS de FDF n° 413 595 869

**AVIS DE CHANGEMENT
DE GERANT**

Aux termes de l'AGE du 16/03//2020, les associés ont désigné Mme Jade SALLERON à compter du 16/03/2020 à la place de M. Philippe SALLERON. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : M Philippe SALLERON, demeurant 36 lot Plateau Roy – 97233 SCHŒLCHER

Nouvelle mention : Mme Jade SALLERON demeurant APP 20 ETG 5 -ZAC ETANG Z'ABRICOT RESIDENCE LA PERLE - 97204 FORT DE FRANCE.

Pour avis, la Gérance
Ajl 00865.1920

== Ajl 00840.1920 ==



OBJET DE LA CONSULTATION :
**FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT
DEMATERIALISES POUR LE PERSONNEL
DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE**

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site :

<https://collectiviteterritorialedemartinique.achatpublic.com>.

Date limite de réception des offres : **15 juin 2020 à 12h00**

Ajl 00840.1920

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOÛT & CHARDON

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHÛELCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR